
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 juin 2025 à 19 h
4243, rue de Charleroi**

PRÉSENCES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les membres du personnel de l'arrondissement

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Maxime Sauveur, directeur des travaux publics
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Carmen Baïant, secrétaire recherchiste
M. Louis Tremblay, chargé de communication

Étaient aussi présents :

PDQ 39

Mme Hélène Mercier, commandante du PDQ 39
M. Christian Komzé, conseiller en développement communautaire

PERSONNEL DU CABINET

Mme Amély Noël, chargée de secrétariat
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. James Osné, attaché politique

Nombre de personnes dans la salle : 42

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé. Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA25 10 091

Adopter l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juin 2025, à 19h à la suite du retrait des points suivants :

40.04: Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) une ordonnance visant la mise à sens unique vers le nord de l'avenue Hénault entre la rue de Charleroi et le boulevard Henri-Bourassa.

50.08: Autoriser la création d'un poste temporaire de conseiller en planification occasionnel (emploi 302240) à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et ce, à compter du 14 juin 2025 pour une durée déterminée de 15 mois.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi
M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juin 2025, à 19h.

Modification séance tenante, à la suite du retrait des dossiers inscrits au points 40.04 et 50.08:

40.04: Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) une ordonnance visant la mise à sens unique vers le nord de l'avenue Hénault entre la rue de Charlevoi et le boulevard Henri-Bourassa.

50.08: Autoriser la création d'un poste temporaire de conseiller en planification occasionnel (emploi 302240) à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et ce, à compter du 14 juin 2025 pour une durée déterminée de 15 mois.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 - Mot de la mairesse et des élu.es.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Pas d'élection partielle à la suite du départ du M. Sari (conseiller de la ville)
- NBA, Un moment historique en vue pour Montréal-Nord
- Pompier incendie sur Gouin (Xavier Gauthier)
- Programmation estivale
- RollanDynamique et On s'active
- Fête des pères

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Jeux d'eau ouverts!
- Fête de quartier
- Clinique de vélo Hoodstock
- Fête des pères

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont

- Célébration 100e de Saint-Gertrude
- Fête nationale et fête du Canada
- Mois du patrimoine italien
- Festival des boulettes
- Fête des pères

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

- Collecte de sang
 - Retour sur la distribution de végétaux
 - Marchés du Nord
 - Fête des pères
-

10.03 - Période de questions du public.

Questions des citoyens présents dans la salle

M. Jean-Marc Juteau

Dos d'âne sur Ste-Collette

Mme Isabelle Leduc

Parc Aimé Leonard

Mme Bianca Perez

Distribution des végétaux et de compost

José Trottier

Utilisation des containers semi-enfouis

Marc Vaïs

Acquisition d'un terrain pour en faire un parc de quartier

Questions reçues via le formulaire électronique

M. Prud'homme Martin

Projet à long terme du boulevard Sainte-Colette.

M. Louis Langevin

Test pour plomb

M. Abdelkader Lamouchi

Terrain à vendre 4171, rue d'Amiens

Suspension de la séance à 20h 05

Reprise de la séance à 20h 15

CA25 10 092

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2025, à 19 h.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2025, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA25 10 093

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mai 2025.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mai 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1259864005

CA25 10 094

Adopter le Code de vie des bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le Code de vie de la bibliothèque de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1259171003

CA25 10 095

Approuver et déposer le bilan 2024 du Plan pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) 2023-2025 de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé le bilan 2024 du Plan pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) 2023-2025 de l'Arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

12.02 1254256001

CA25 10 096

Adjuger à Les Pavages Dancar (2009) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 297 999,10 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de construction de dos d'âne sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 29 799,91 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 85 081,50 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 412 880,51 \$ taxes incluses. Appel d'offres 1154 / 9 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Pavages Dancar (2009) Inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 297 999,10 \$, taxes incluses, le contrat 1154 pour l'exécution des travaux de construction de dos d'âne sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense en contingences de 29 799,91 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense en incidences de 85 081,50 \$, taxes incluses ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 412 880,51 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1256329003

CA25 10 097

Entériner une dépense de 132 514.44 \$ taxes incluses auprès de De Sousa pour l'octroi du contrat relatif à la location de niveleuses avec opérateur pour la période de janvier à avril 2025 et ce, à même la réserve neige de l'Arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 132 514.44 \$ taxes incluses auprès de De Sousa pour l'octroi du contrat relatif à la location de niveleuses avec opérateur pour la période de janvier à avril 2025;

QUE cette dépense soit imputée à même la réserve neige;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1255579005

CA25 10 098

Accorder une contribution financière de 57 631,90 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2025 au 30 avril 2026, et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 57 631,90 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2025 au 30 avril 2026;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1258354002

CA25 10 099

Accorder une contribution financière de 50 948,05 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 12 277 boulevard Rolland, pour la période du 1er juin 2025 au 31 mai 2026 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 50 948,05 \$ à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 12 277, boulevard Rolland, pour la période du 1er juin 2025 au 31 mai 2026;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1258354003

CA25 10 100

Accorder une contribution financière de 29 317 \$ aux deux concertations sectorielles, soit un montant de 25 000 \$ à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN) et un montant de 4 317 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord agissant à titre de fiduciaire pour la Concertation petite enfance famille de Montréal-Nord (CPEFMN) pour les postes de coordination pour l'année 2025 et que soient approuvés les projets de convention à intervenir.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 29 317 \$ aux deux concertations sectorielles, soit un montant de 25 000 \$ à la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN) et un montant de 4 317 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord agissant à titre de fiduciaire pour la Concertation petite enfance famille de Montréal-Nord (CPEFMN) pour les postes de coordination pour l'année 2025;
QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations contenues dans le sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1259716002

CA25 10 101

Approuver l'octroi d'une contribution financière pour un total de 12 500 \$ pour deux concertations sectorielles, la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord (6 250 \$) et au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord agissant à titre de fiduciaire pour la Concertation petite-enfance famille de Montréal-Nord (6 250 \$) en vue de la tricoordination de Priorité Jeunesse pour la période du 1er juin 2025 au 31 décembre 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordé une contribution financière pour un total de 12 500 \$ pour deux concertations sectorielles, la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord un montant de 6250 \$ et au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord agissant à titre de fiduciaire pour la Concertation petite-enfance famille de Montréal-Nord un montant de 6250 \$ en vue de la tricoordination de Priorité Jeunesse pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2025;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations contenues dans le sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1259716004

CA25 10 102

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'activité "La foire santé 2025" qui aura lieu le 27 septembre 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es pour l'année 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ à la Fondation des médecins canado-haïtiens pour l'activité "La foire santé 2025" qui aura lieu le 27 septembre 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1253573010

CA25 10 103

Entériner une contribution financière de 300 \$ au Centre Ferland - La relance pour la sortie à Tingwick Classes Déclic qui a eu lieu les 29-30 mai 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année financière 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 300 \$ au Centre Ferland La relance pour la sortie à Tingwick Classes Déclic qui a eu lieu les 29 - 30 mai 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.e.s pour l'année financière 2025.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1253573020

CA25 10 104

Approuver et déposer les rapports mensuels du 1er avril 2025 au 30 avril 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels du 1er avril 2025 au 30 avril 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1259595006

CA25 10 105

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 avril 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1259595005

CA25 10 106

Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de dos d'âne sur le réseau artériel de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit offert en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de dos d'âne sur le réseau artériel de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1257902005

CA25 10 107

Autoriser l'engagement des crédits budgétaires pour l'exercice 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé l'engagement de certains crédits budgétaires pour l'exercice 2025;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1257606007

CA25 10 108

Autoriser le dépôt de demandes dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial pour les années 2025 à 2027.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt de demandes de l'arrondissement de Montréal-Nord dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux Arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des Sociétés de développement commercial pour les années 2025 à 2027.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1259069002

CA25 10 109

Entériner une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation d'Ahuntsic et Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la soirée des Grands Vins, qui a eu lieu le 29 mai 2025, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s pour l'année financière 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation d'Ahuntsic et Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le cadre de la soirée des Grands Vins, qui a eu lieu le 29 mai 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1253573019

CA25 10 110

Entériner une dépense de 300 \$ auprès des Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le journal de fin d'année qui a été distribué lors du cérémonial de fin d'année le 24 mai dernier, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 300\$ auprès des Cadets de l'aviation royale du Canada, Escadron 801 de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le journal de fin d'année qui a été distribué lors du cérémonial de fin d'année le 24 mai dernier;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1253573018

CA25 10 111

Adopter le Règlement RGCA25-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA25-10-0001-1 modifiant le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1247987012

CA25 10 112

Adopter une résolution exceptionnelle en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch. 2), afin d'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel de 63 unités et 11 étages situé au 3351, boulevard Gouin, sur le lot 1 174 764 du cadastre du Québec, et ce malgré diverses dérogations aux différents règlements d'urbanisme de l'arrondissement Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adoptée une résolution exceptionnelle en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch. 2), afin d'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel de 63 unités et 11 étages au 3351, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 174 764 du cadastre du Québec;

Le tout aux conditions suivantes :

- QUE l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - o 25 % à la suite des travaux de fondation;
 - o 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager;
- QUE le tout soit substantiellement conforme aux plans d'architecture préparés par Maurice Martel, architecte, datés de mai 2025 et annexés à la présente résolution;
- QUE le projet soit exempté de l'obligation de se soumettre au processus d'évaluation prévu au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément aux dispositions applicables.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1257758001

CA25 10 113

Déposer le procès-verbal de la consultation publique tenue le 21 mai 2025 et adopter le second projet de résolution PP-067 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de cinq étages comprenant deux commerces et 20 logements pour le 4105, rue de Charleroi, soit le lot 1 412 714 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation publique tenue le 21 mai 2025;

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution PP-067 visant à autoriser la construction d'un bâtiment mixte de cinq étages comprenant deux commerces et 20 logements pour le 4105, rue de Charleroi en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille RM5-334, afin d'autoriser cinq étages au lieu de quatre;
- De déroger à la grille RM5-334, afin d'autoriser un usage multifamilial de classe J (11 logements et plus) au lieu d'une classe G (quatre logements et possibilité de deux logements en sous-sol);
- De déroger à la grille RM5-334, afin d'autoriser une marge latérale gauche de 0 m au lieu de 1,98 m;
- De déroger à l'article 92.20, afin d'autoriser quatre cases de stationnement pour auto au lieu de 11;
- De déroger à l'article 168, afin de ne pas fournir d'aire de chargement au lieu d'une;
- De déroger à l'article 93, afin d'autoriser les balcons en marge avant principale à 0 m au lieu de 2 m.

Le tout aux conditions suivantes :

- QUE les travaux débutent lorsque la servitude d'Hydro-Québec sera relocalisée; si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivants ladite relocalisation, la résolution sera nulle et sans effet;
- QUE la superficie de plancher minimale vouée à un usage commercial ne soit pas supérieure à 100 m²;
- QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 714 du cadastre du Québec, soit le 4105, rue de Charleroi.

Adopté à l'unanimité.

CA25 10 114

Autoriser dans le cadre des travaux de pavage, sur le boulevard Henri-Bourassa, dans les deux directions entre le boulevard Pie-IX et l'arrondissement d'Ahuntsic, un dépassement des heures prévues à l'article 37 du Règlement RM 1500 sur l'ordre général dans la ville et ce, pour la durée des travaux, en 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé dans le cadre des travaux de pavage, sur le boulevard Henri-Bourassa, dans les deux directions entre la limite Est de l'arrondissement (avec Ahuntsic) et l'avenue Wilfrid-Saint-Louis, un dépassement des heures prévues à l'article 37 du Règlement RM 1500 sur l'ordre général dans la ville et ce, pour la durée des travaux, en 2025.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1259864009

CA25 10 115

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'installation de 16 enseignes murales dont 14 enseignes au niveau du rez-de-chaussée au lieu de la façade de l'établissement à la hauteur du plafond de celui-ci, huit enseignes sur les façades latérale et arrière au lieu d'une façade avant et une enseigne d'une superficie de 4,3 m² au lieu de 2 m² pour le bâtiment situé au 3960-3980, rue Fleury, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'installation de 16 enseignes murales dont 14 enseignes au niveau du rez-de-chaussée au lieu de la façade de l'établissement à la hauteur du plafond de celui-ci, huit enseignes sur les façades latérale et arrière au lieu d'une façade avant et une enseigne d'une superficie de 4,3 m² au lieu de 2 m² pour le bâtiment situé au 3960-3980, rue Fleury;

QUE les enseignes ne donnant pas devant une rue soient non lumineuses;

QUE les enseignes murales pour les locataires commerciaux soient limitées à une superficie de 1,11 m²;

QUE l'enseigne identifiant l'occupant de la clinique médicale soit limitée à une superficie de 1,49 m²;

QUE les enseignes murales pour les locataires commerciaux et de la clinique médicale soient installées au rez-de-chaussée;

QUE cette autorisation soit conforme aux documents de présentation, préparés par Enseignes ESM, et reçus le 14 avril 2025;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1258311007

CA25 10 116

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 10889, 10891 et 10893 avenue du Parc-Georges, sur le lot 1 174 307 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA03-10-0003, relatif à la conversion des immeubles en copropriété divise.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA03-10-0003, relatif à la conversion des immeubles en copropriété divise, la conversion en condo des trois logements situés au 10889, 10891, 10893, avenue du Parc-Georges;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce:

· QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

ET ce, conformément aux documents déposés :

Plans d'architecture émis pour le permis de construction, préparés par Mme Barbara Guilbart, designer, le 6 juin 2019;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 307 du cadastre du Québec, soit le 10889,10891,10893 avenue du Parc-Georges.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1259864007

CA25 10 117

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation sur un étage, en cour arrière du bâtiment situé au 10140, avenue Audoin, sur le lot 1 174 985 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement en aire d'implantation sur un étage en cour arrière du bâtiment existant situé au 10140, avenue Audoin;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce:

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet ;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % à la suite des travaux de fondation;
 - 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;

- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire;
 - ou conserver la garantie à titre de pénalité;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;

Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer; ET conformément aux plans déposés :

Plan d'architecture, préparé par Mme Aya Ghandour, déposés à la DAUSE le 2 mai 2025.;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 985 du cadastre du Québec, soit le 10140, avenue Audoin.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1259864008

CA25 10 118

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un bâtiment trifamilial de deux étages avec un logement en sous-sol, situé au 11935, avenue de L'Archevêque, sur les lots 1 845 048 et 2 210 124 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale la construction d'un bâtiment trifamilial de deux étages avec un logement en sous-sol, situé au 11935, avenue de L'Archevêque;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet ;
- QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % à la suite des travaux de fondation;
 - 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
 -
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le

coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire;

- ou conserver la garantie à titre de pénalité.

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;

- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par monsieur Alain Pilon, architecte et déposés à la DAUSE le 31 mars 2025 ;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 845 048 et 2 210 124 du cadastre du Québec, soit le 11935, avenue L'Archevêque.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1258311008

CA25 10 119

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : déroger au nombre minimal de cases de stationnement requises (13 au lieu de 14), afin d'ajouter un logement au sous-sol du bâtiment existant, situé au 5298, rue de Charleroi, sur le lot 1 093 779 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006, relatif aux dérogations mineures, de déroger au nombre minimal de cases de stationnement requises (13 au lieu de 14), afin d'ajouter un logement au sous-sol du bâtiment existant, situé au 5298, rue de Charleroi;

- QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce:
- QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

ET ce, conformément aux documents déposés :

Plans d'architecture émis pour le permis de construction, préparés par Victor Simion, architecte, le 27 août 2024;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 093 779 du cadastre du Québec, soit le 5298, rue de Charleroi.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1259864006

CA25 10 120

Nommer Mme Marie-Christine Tremblay, à titre de cheffe de section des bibliothèques, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période d'essai prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 14 juin 2025, en vue d'un statut régulier à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Marie-Christine Tremblay, matricule 100086572, à titre de cheffe de section des bibliothèques, (emploi : 211950, poste : 31133), groupe de traitement FM06, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 14 juin 2025, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1254394001

CA25 10 121

Nommer Mme Sophie Archambault, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de six (6) mois, et ce, à compter du 14 juin 2025, en vue d'un statut personnel régulier à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Sophie Archambault, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des cols blancs, et ce, à compter du 14 juin 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1254394002

CA25 10 122

Nommer Mme Émilie Andrewes, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de six (6) mois, et ce, à compter du 14 juin 2025, en vue d'un statut personnel régulier à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Émilie Andrewes, à titre d'aide-bibliothécaire, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des cols blancs, et ce, à compter du 14 juin 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1254394003

CA25 10 123

Nommer Mme Mélissa Houle, à titre de secrétaire de direction, à la Direction des services administratifs, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal, et ce, à compter du 17 juin 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Mélissa Houle, à titre de secrétaire de direction, (emploi : 791840, poste : 58386), groupe de traitement 12-008E, à la Direction des services administratifs, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal, et ce, à compter du 17 juin 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1259595007

CA25 10 124

Titulariser Mme Joanie Arredondo, à titre de préposé(e) aux travaux et à l'entretien, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 14 juin 2025.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit titularisée Mme Joanie Arrendondo, (matricule: 100304129) à titre de préposé (e) aux travaux et à l'entretien, à la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter de du 14 juin 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1259720003

CA25 10 125

Autoriser la création d'un poste permanent dans la fonction d'opérateur appareils motorisés A (numéro d'emploi 601420), groupe de traitement 12, à la Division voirie et aqueduc, de la Direction des travaux publics, à compter du 7 juin 2025, en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'opérateur dépanneur d'arrondissement, (numéro d'emploi 609600), à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'opérateur appareils motorisés A (numéro d'emploi 601420), à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à partir du samedi 7 juin, en contrepartie de l'abolition du poste permanent de d'opérateur dépanneur d'arrondissement (emploi : 609600, poste 095605) à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics;

QUE soit titularisé M. Céleste Miantoko (matricule: 100012176) à titre d'opérateur appareils motorisés A à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective, des cols bleus regroupés de Montréal, et ce, à compter du samedi 7 juin, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.06 1255579006

CA25 10 126

Autoriser la création d'un poste temporaire d'agent de développement culturel (emploi 304550, groupe de traitement 29-001E, échelle salariale de 59 834 \$ à 100 222 \$) à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 juin 2025 pour une durée déterminée de 36 mois.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé la création d'un poste temporaire d'agent de développement culturel (emploi 304550, groupe de traitement 29-001E, échelle salariale de 59 834 \$ à 100 222 \$) à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 14 juin 2025 pour une durée déterminée de 36 mois;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites dans le sommaire.

Adopté à l'unanimité.

50.07 1255863003

CA25 10 127

Nommer à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans pour les mandats suivants: pour un premier mandat M. Pier-Luc Desjardins; pour un troisième mandat Mme Laurence Garand et M. Sabeur Kebaier; pour un quatrième mandat Mme Florence Brunet et M. Yann Godbout et enfin à titre de membre suppléante Mme Natasha Ménard.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Florence Brunet à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un nouveau mandat d'une durée de deux ans;

QUE soit nommé M. Yann Godbout à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un nouveau mandat d'une durée de deux ans;

QUE soit nommé Mr Pier-Luc Desjardins à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un premier mandat, d'une durée de deux ans;

QUE soit nommée Mme Laurence Garand à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un nouveau mandat d'une durée de deux ans;

QUE soit nommée M Sabeur Kebaier à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un nouveau mandat d'une durée de deux ans;

QUE soit nommée Mme Natasha Ménard à titre de membre suppléante du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un mandat, d'une durée de deux ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1259988001

CA25 10 128

Nommer Mme Chantal Rossi, conseillère de ville, à titre de présidente suppléante du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 3 juin 2025 jusqu'à la fin du mandat des élu.e.s, en novembre 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Chantal Rossi, conseillère de ville à titre de présidente suppléante du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 3 juin 2025 jusqu'à la fin du mandat des élu.e.s, en novembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1259595003

Mme Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 30 juin 2025.